



Analyse du dossier UFC de juin 2008

septembre 2008

Historique du dossier UFC Que Choisir

- Février 2006: Premier dossier publié en kiosque
 - Le SEDIF est accusé de faire 59% de marge
 - Sa gestion est opaque
 - Le coût du renouvellement des branchements en plomb est jugé prohibitif
- Novembre 2007: Second dossier publié en kiosque
 - Reprise et accentuation des conclusions: 61% de marge, le SEDIF progresse!
- Février 2008: rencontre SEDIF/ UFC à Choisy le Roi
 - Un dossier complet de présentation du service et des comptes est remis à l'UFC
- Juin 2008: Envoi d'un dossier aux maires et délégués du SEDIF, repris par le Canard enchaîné puis dans la presse en général
 - Nouvelle analyse du prix de l'eau concluant à un potentiel d'économie de 91 M€, sur la base du dossier remis en février
 - Reprise d'une analyse erronée du Crédit Agricole Cheuvreux
 - Recommandations sur les perspectives de mutualisation de la production et le « renouvellement du contrat »

La démarche du SEDIF dans son dossier de février 2008 et la rencontre avec l'UFC

- Redresser les contrevérités de l'UFC:
 - Sur l'opération branchements en plomb
 - Sur la transparence de gestion du service
 - Sur l'estimation de la « marge » sur le service
- Rappeler que l'appréciation du service de l'eau ne se limite pas au prix mais porte aussi sur la qualité du service rendu
- Proposer une analyse des comptes 2006 incriminés pour sortir des estimations de l'UFC extrapolées de services non comparables
- **Une volonté forte de transparence vis-à-vis des élus, des usagers et de l'UFC**
 - le dossier est disponible sur le site Internet depuis février 2008
 - Les élus avaient invité l'UFC à contacter le SEDIF pour toute question sur ce dossier, ce qui n'a pas été fait



1. Dossier sur la mutualisation de la production d'eau en Ile-de-France

Analyse des principaux arguments

Arguments UFC	Position SEDIF
Croissance des consommations d'eau jusqu'en 1990 + sécurisation des approvisionnements → surdimensionnement des capacités de production, aujourd'hui sous-exploitées	L'UFC confirme la position tenue par le Président dans sa tribune parue en mars 2008 dans <i>Les échos</i>
Une réflexion commune réunissant les acteurs franciliens est nécessaire	Idem, le Président a lancé des invitations en ce sens
La carte des unités de production d'eau est à repenser en privilégiant les unités de meilleur rapport qualité/prix	Logique partagée par le SEDIF. Bémol: l'UFC ignore que les contraintes hydrauliques de gestion des réseaux doivent être intégrées dans la réflexion
Le SEDIF devrait acheter de l'eau à Paris, dont les coûts de production sont moins élevés.	Erreurs d'analyse de l'UFC Que Choisir. Caractère illogique de supprimer des grosses unités, plus performantes, au bénéfice des plus petites

Mutualisation de la production d'eau

Correctifs

- Pic de consommation pour le SEDIF atteint : 1,2 Mm³ (juin 2002)
- Taux d'utilisation des usines du SEDIF : 73% et non 60%
- Coefficient de pointe absolu : 1,45
 - rapport production maximale annuelle/production moyenne annuelle
 - Il devrait augmenter compte tenu du réchauffement climatique et des baisses des consommations
- Taux d'utilisation des usines de traitement d'eaux de surface d'Eau de Paris : 46%
 - Capacité de production d'Eau de Paris : 400 000 m³ de ressources souterraines + 750 000 m³ d'eaux de surface mais une production quotidienne de 300 000 m³)
- Le SEDIF prend en compte les baisses de capacités dans ses projets de restructuration mais il doit
 - tenir compte des exigences des plans de crise inondations (crue de 1910, canicule, sécheresse)
 - prioriser les investissements sur l'une de ses usines principales (centrale autonome de production d'énergie)

Mutualisation de la production

Correctifs

- Besoins à l'échelle de la Région Ile de France
 - Production journalière disponible 3,5 millions de m³
- Scénarios de crise:
 - Hypothèse 1 : pollution sur la Seine
 - capacité de production réduite à 2,26 millions m³
 - demande de pointe (1 semaine par an) coef 1,2 assuré mais pas le coefficient absolu 1,45
 - Hypothèse 2 : pollution sur la Marne
 - capacité réduite à 2,65 millions m³
 - si Choisy est arrêtée, la capacité est réduite à 2,08 millions m³ (coefficient 1,17 → demande de pointe non assurée)
- Exemple concret de la semaine du 11 août 2003, canicule
 - Neuilly/Marne arrêtée pour cause de travaux
 - débit maximal assuré par Choisy, Méry, Calcaire de Champigny et soutien Eau de Paris

Mutualisation de la production

Correctifs

- Autonomie des réservoirs SEDIF (hypothèses du schéma directeur)
 - 1ère élévation → 1 journée
 - 2ème et 3ème élévation → 8 heures et 4 heures
- Diminution du patrimoine de transport si suppression d'une usine
 - **Peut-être vrai** pour Eau de Paris où les aqueducs et les usines sont en dehors du territoire
 - **Faux** pour le SEDIF
 - le réseau est maillé
 - La garantie de la qualité de l'eau passe par des interconnexions connectées au réseau de distribution en de nombreux points
 - **Méconnaissance des bases de l'hydraulique par Que Choisir**
 - Contraintes hydrauliques globales à respecter usine de production, réservoirs, réseau de transport et niveau piézométrique
 - Exemple: les réseaux de Paris et du SEDIF ne sont pas à niveau (niveaux de Paris plus bas que niveau du SEDIF)



2. Dossier sur le « renouvellement du contrat »

Analyse des principales orientations proposées

Positions UFC	Positions SEDIF
<p>L'UFC se focalise sur une notion de « renouvellement de contrat »</p>	<p>2 scénarios en régie et 2 en DSP sont à l'étude depuis 2007</p> <p><u>Si</u> le SEDIF choisit de poursuivre en DSP, il ne s'agira ni d'un « avenant » ni d'un « renouvellement » de contrat mais d'une <u>mise en concurrence</u></p>
<p>Orientations suggérées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Transférer plus de missions et budgets sous contrôle direct du SEDIF - Etudier la régie pour stimuler la concurrence, - Si recours à des entreprises: allotir le service, sur des durées réduites, et gestion des travaux en marchés publics 	<p>Confusion entre postures de contrôleur/délégrant et de gestionnaire. En DSP, le SEDIF n'est pas le gestionnaire du service.</p> <p>Les choix de durée, d'allotissements, etc. sont à l'étude depuis 2006 pour aller vers le meilleur rapport qualité-prix pour les usagers</p>
<p>Participation accrue des usagers</p>	<p>La CCSPL fonctionne depuis 1992</p>



3. Dossier sur le prix de l'eau et les coûts du régisseur

L'analyse du Crédit Agricole Cheuvreux sur le contrat du SEDIF est erronée

- « L'analyse » de Cheuvreux (traduite en français)
 - *« Le contrat [du SEDIF], qui représente un EBITDA de 100 à 150 M€, pour Veolia (selon nos estimations) va être remis en concurrence. Nous pensons que Veolia a de bonnes chances de le garder, à condition d'accepter des baisses de tarifs... »*
- L'estimation de Cheuvreux est erronée
 - L'EBITDA est le résultat opérationnel avant intérêts, impôts et amortissements.
 - Or le patrimoine du SEDIF lui appartenant, l'EBITDA de Veolia ne contient pas les 87 M€ d'amortissements annuels, comme le croit Cheuvreux
 - Cette correction ramène l'analyse de Cheuvreux à 13 à 63 M€ d'EBITDA en ligne avec la rémunération du Régisseur (38 M€)
- Contactés et informés de leur erreur d'analyse, les analystes de Cheuvreux ont publié un correctif
 - La rentabilité du contrat du SEDIF est **divisée par 3** pour être ramenée à son niveau réel (40 M€/an)
 - La conclusion de Cheuvreux est désormais que **« les marges sur le contrat du SEDIF sont bien inférieures à celles du contrat de Paris »**



91 M€ d'économies sur le contrat ?

5 M€ d'économies sur la production?

Position UFC

Comparaison des effectifs des usines du SEDIF aux **ratios calculés** sur l'usine d'Annet (sur la Marne, exploitée par Veolia)

Conclusion à un sureffectif sur les usines du SEDIF, générant un surcoût en charges de personnel de 5 M€

Position SEDIF

18 personnes et non 13 à Annet : une partie des effectifs est oubliée par l'UFC (, le responsable usine, son assistante et 3 agents en labo)

Ratios à établir de personnel **sur la base de la capacité des usines** (et non sur la production moyenne):

Neuilly/Marne = 5 x Annet

SEDIF = 12 x Annet

→ 12 x 18 personnes = **216 agents**

les chiffres du SEDIF (210 personnes) sont cohérents avec ce calcul

40 M€ d'économies sur la distribution?

Position UFC

- Suspicion de compter 2 fois la même chose entre les 36,1 M€ de personnel et les 39,4 M€ d'entretien
- Interrogations sur le juste dimensionnement des dépenses d'entretien et le coût unitaire des fuites
- Conclusion que 40 M€ de dépenses d'entretien et de personnel ne sont pas justifiées

Position SEDIF

- **Focalisation de l'UFC sur la réparation des fuites**
- **Sur le coût d'entretien:** 22000 interventions/an et non 13000 → analyse erronée des coûts moyens d'intervention
- **Sur les dépenses de personnel:** oubli de nombreux métiers d'exploitation du réseau correspondant à 460 agents:
 - Inspecteurs et responsables de zones,
 - Préparateurs de projets d'alimentation de zones nouvelles (ZAC, lotissements)
 - Relève des compteurs
 - Maintenance, ...
- Le SEDIF juge que des économies sont envisageables sur l'entretien du réseau mais **l'estimation de 40 M€ est farfelue**

5 M€ d'économies sur l'administration de Veolia?

Position UFC

2 interrogations de l'UFC :

- Surdimensionnement des équipes, une partie des missions devant être pilotée directement par le SEDIF, risque de « doublons »
- Coût salarial unitaire élevé
- **Dégraissage suggéré : 5 M€**

Position SEDIF

Question des doublons :

- Le SEDIF a une mission essentielle de **contrôle du délégataire** qui demande de disposer d'équipes compétentes, en regard de celles du régisseur.
- Pour autant, **il n'y a pas de postes en doublons entre le contrôleur et le contrôlé.**

Question du coût salarial :

- Les 1100 employés de Veolia Eau – Banlieue de Paris sont effectivement très bien rémunérés
- Le niveau élevé du salaire moyen traduit pour une petite part une ancienneté moyenne plus élevée que la norme (**17 ans en moyenne**)
- **L'UFC demande-t-elle une baisse de salaire du personnel Veolia?**

13 M€ de dépenses de « fonctions transverses » à supprimer?

Position UFC

- L'UFC refuse que Veolia assure une partie des missions décrites : R & D, communication et donc que des coûts soient pris en compte et sont jugés en doublons
- Les frais de structures sont stigmatisés

Position SEDIF

Le SEDIF est ici critiqué sur son souci de transparence !

- Les missions et le budget de **communication** étant répartis entre le SEDIF et Veolia, le SEDIF a voulu l'exposer comme tel : aucun doublon sur ce poste de 2 cts/m³
- Idem pour la **R&D** (recherche & développement)
- **Les frais de structures correspondent aux frais de siège de Veolia**
 - retrouve ces frais dans tout contrat de délégation
 - **Le SEDIF n'a pas voulu les cacher en les répartissant** sur les autres colonnes du tableau de décomposition des comptes fourni à Que Choisir...

18 M€ de rémunération du régisseur en trop

Position UFC

- La rémunération du régisseur est trop élevée par rapport au risque commercial encouru.
- Quand bien même elle se situe dans le ratio jugé acceptable par l'UFC (10 à 15% du CA), l'UFC souhaite la voir divisée par 2

Position SEDIF

- Ce taux de rémunération est celui du contrat de DSP actuel
- les négociations quinquennales ont permis de le faire baisser régulièrement au cours des avenants successifs engagés
- le taux de rémunération pris en compte dans les scénarios DSP en cours d'étude pour 2011 (2 scénarios en régie étant parallèlement à l'étude) table logiquement sur une revue à la baisse de la rémunération d'un éventuel futur délégataire...

10 M€ de trop sur le coût des travaux confiés à Véolia

Position UFC	Position SEDIF
<ul style="list-style-type: none">◦ L'UFC conteste essentiellement le coût unitaire des travaux délégués à Véolia	<ul style="list-style-type: none">◦ La révision quinquennale des barèmes de prix des travaux confiés au délégataire est mécaniquement plus loin des coûts du marché◦ Piste d'économies bien connue du SEDIF:<ul style="list-style-type: none">◦ reprise en main, depuis 1997, de la maîtrise d'ouvrage d'une part grandissante de travaux anciennement confiés au régisseur◦ axe permanent de progrès et d'économies pour le service que le SEDIF entend bien prolonger pour 2011.



Information sur le programme de travaux de modernisation des branchements en plomb

Rappel de l'organisation générale de l'opération

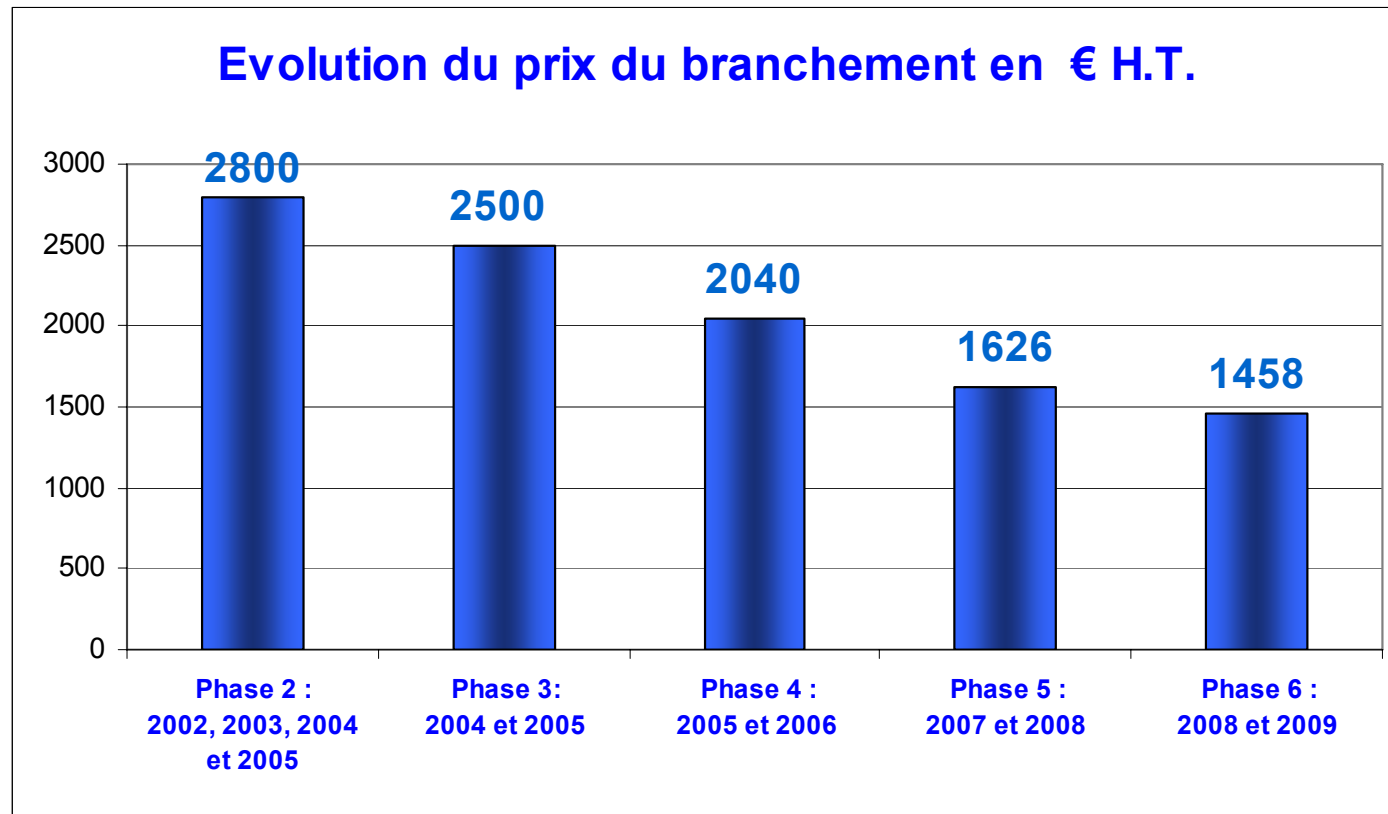
- 250 000 branchements (sur 550 000) à renouveler de 2001 à 2013
- Priorité donnée pour des raisons sanitaires aux 45000 branchements longs (supérieurs à 13 m) et desservant des établissements sensibles (crèches, écoles, commerces de bouche) **par définition isolés**
- Le linéaire moyen est passé de 19 m à 6,70 m
- Dévolution des travaux et prestations associées conforme aux code des marchés publics (appel d'offres ouvert)

Organisation des appels d'offres sur le plomb et résultats obtenus

- Afin de favoriser la concurrence :
 - Consultations renouvelées tous les 2 ans
 - Tranches annuelles divisées en lots
 - Une même entreprise ne peut être attributaire de plus de 2 lots.
- L'évolution des coûts constatés de ces appels d'offres est le reflet de
 - la nature du travail demandé et sa complexité
 - l'environnement du chantier
 - les gains de productivité
 - la diminution des longueurs
 - l'allègement des procédures de remise en service,
 - les interventions groupées par quartier
 - qui ont favorisé les gains de productivité

diminution régulière du coût des branchements reflétant la planification décidée par le SEDIF

Aucun lien avec l'enquête d'UFC/Que Choisir entamée en 2006

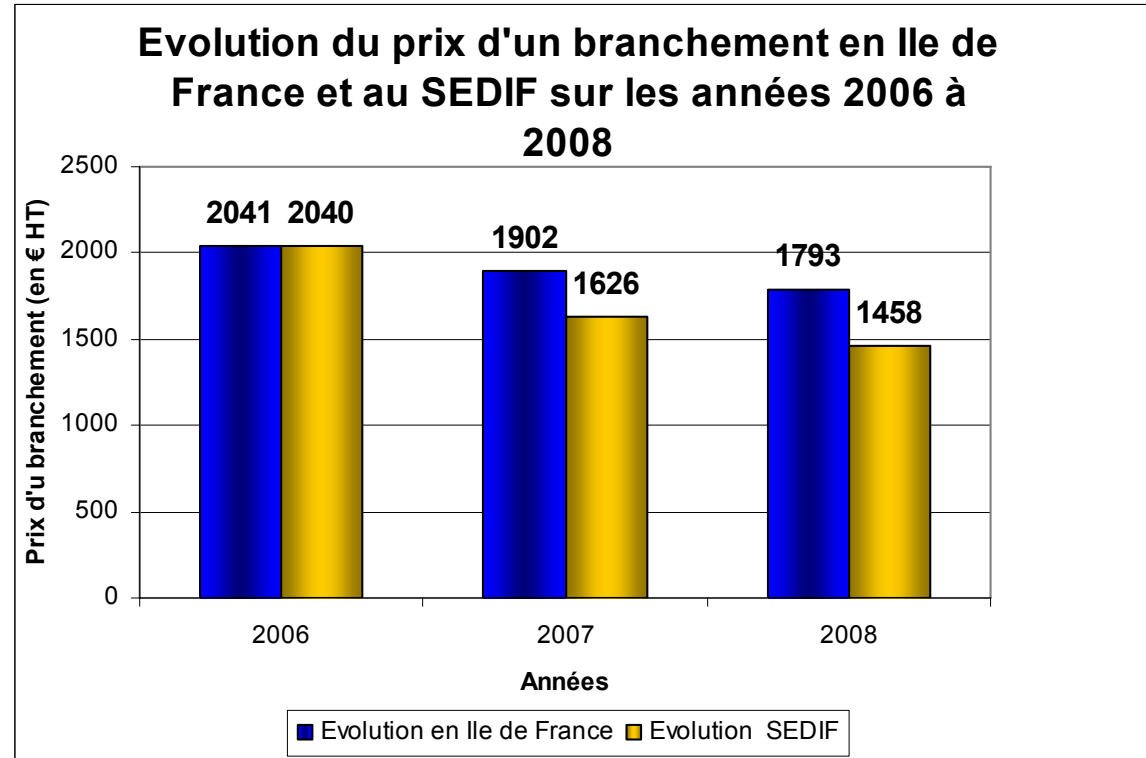


graphique actualisé
au 1^{er} juillet 2008

Évolution d'un coût unitaire d'un branchement en Île de France : années 2006 à 2008 (en € H.T.)

Évolution en Île de France	
Année	Coût d'un branchement
2006	2041
2007	1902
2008	1793

Évolution SEDIF	
Phase/Années	Coût d'un branchement
Phase 4 (2005 et 2006)	2040
Phase 5 (2007 et 2008)	1626
Phase 6 (2008 et 2009)	1458



Références de coûts AESN 11 000 branchements sur 55 dossiers pour des collectivités publiques

NB les prix plafonds de l'agence correspondent à une limitation des recettes budgétaires sans lien avec les conditions de réalisation



Compléments

L'UFC cherche sa position...

- Sur la sécurisation:
 - novembre 2007: « *cet argument de la sécurisation est peu crédible et tend même à être manipulateur* »
 - juin 2008: « *une fonction importante d'un syndicat d'eau est d'assurer la distribution de l'eau quoiqu'il arrive, c'est-à-dire de sécuriser l'approvisionnement. »*
- Sur la « marge »/rémunération
 - novembre 2007: « *trois villes présentent un taux de marge global compris entre 10 et 15% ce qui [...] constitue un bon résultat »*
 - juin 2008: « *la rémunération officielle du régisseur représenterait donc 12,7% de son chiffre d'affaires sur le contrat. Pour l'UFC ce ratio est trop élevé. [...] Un ratio de profitabilité de 5 à 7% nous semble correspondre à un équilibre bénéfice/risque »*